

[Texte]

prove that somebody has proved to us inside a penitentiary that changes were made because we were coming, and I think we would be the first ones to know.

The Chairman: Right.

Mr. Reynolds: If my experience in the institutions—and I have been in to the B.C. Pen—if they have made changes or tried to do something, I was the first one to hear about it, not only from inmates, but from staff.

The Chairman: It is perhaps fortunate for us that Mr. Therrien is actually here listening to this, so I am sure we will have his co-operation . . .

Mr. Reynolds: I am sure we will.

• 1550

The Chairman: . . . in dealing with these problems. I think we can be guided by your point, Mr. Leggatt, and keep ourselves as free as possible from exact scheduling in terms of our prison visits.

I now would like to inform the Committee that we have been able to get from the Law Reform Commission of Canada the loan for a time of one of their ablest people, Professor Ed Ryan. Professor Ryan is a graduate of the University of British Columbia Law School and he subsequently taught law at Stanford University and at the University of Western Ontario. He was counsel to the Ontario Law Reform Commission and, subsequently, a member of the Department of the Attorney General in the Province of Ontario. Since 1974 he has been an adviser to the Law Reform Commission and is now one of the senior advisers on that commission. He has taught criminal law, he is an extremely able researcher and fine writer, and we are very pleased that the Chairman of the Law Reform Commission has agreed to make him available to us without charge. But it will be for a limited period. We will not be able to call on his services for all our trips but he will give us what assistance he can, along with his other duties, and we will have him for a number of weeks on a full-time basis with us. I think the Committee can be grateful to Mr. Justice Lamer and the Law Reform Commission for this sacrifice on their part. It will perhaps set their timetable back a little bit but it will be of very considerable service to us.

I think we might appoint Professor Ryan, if the Committee is agreeable, as our legal adviser, to assist the Committee in its deliberations on the system of maximum security institutions maintained by the Canadian Penitentiary Service and such other institutions as the Committee deems advisable. And I would suggest that reasonable travelling and living expenses be paid to Professor Ryan in accordance with the scale approved by Mr. Speaker.

Mr. Robinson: I would so move, Mr. Chairman.

[Interprétation]

eu lieu à l'intérieur du pénitencier en prévision de notre visite et nous en serions les premiers prévenus.

Le président: En effet.

M. Reynolds: S'il faut se fier à mon expérience des institutions—et j'ai été au pénitencier de la Colombie-Britannique—quand des changements ou des manigances ont été tentées, j'ai été le premier à en entendre parler, non seulement de la part des détenus mais aussi du personnel.

Le président: M. Therrien est heureusement ici pour nous entendre et nul doute qu'il voudra nous prêter son appui . . .

M. Reynolds: Je n'en doute pas.

Le président: . . . en vue de régler ces problèmes. Je pense que nous pouvons partir du point que vous avez soulevé, monsieur Leggatt, et conserver autant de flexibilité que possible dans l'organisation de notre programme des visites aux prisons.

Je tiens maintenant à informer le Comité que nous avons obtenu de la Commission canadienne de la réforme du droit qu'elle détache auprès de nous l'un de ses meilleurs experts, le professeur Ed Ryan. Le professeur Ryan est un diplômé de la faculté de droit de l'Université de la Colombie-Britannique et a enseigné le droit à l'Université Stanford et à l'Université Western Ontario. Il a été avocat auprès de la Commission de réforme du droit de l'Ontario et, par la suite, fonctionnaire au sein du ministère du procureur général de la province d'Ontario. Depuis 1974, il est conseiller auprès de la Commission de réforme du droit et il exerce actuellement ses fonctions de conseiller supérieur auprès de cette commission. Ayant enseigné le droit criminel, c'est aussi un excellent chercheur et rédacteur, et nous sommes extrêmement heureux que le président de la Commission de réforme du droit nous permette, sans que cela nous coûte, de profiter de sa compétence. Cependant, ce ne sera que pour une période restreinte, car il ne sera pas en mesure de nous accompagner lors de tous nos déplacements, mais il s'efforcera de nous fournir toute l'aide qu'il peut, compte tenu de ses autres fonctions, et nous pourrions profiter de ses services à plein temps pendant un certain nombre de semaines. Je crois que le Comité doit être reconnaissant au juge Lamer et à la Commission de réforme du droit du sacrifice qu'ils font. Peut-être que leur programme en sera quelque peu retardé mais nous profiterons grandement de cette aide.

Je crois que, si le Comité l'accepte, nous pourrions nommer le professeur Ryan comme conseiller juridique auprès du Comité pour l'aider dans ses discussions du système des institutions à sûreté maximum dans le cadre du service pénitencier canadien et aussi éventuellement, dans ses discussions sur les autres institutions. Je propose qu'on fournisse, conformément au barème approuvé par M. l'Orateur, des indemnités de déplacement et de subsistance raisonnables au professeur Ryan.

M. Robinson: Je le propose, monsieur le président.